

Ex-apprentis et Ex-élèves



L'arnaque continue !

La direction recevait les organisations syndicales le 20 juillet afin de faire des propositions pour les ex-apprentis et ex-élèves des années 1978 à 2007, puisque selon les promotions et les individus, les trimestres n'étaient pas tous validés pour la retraite.

Si l'ensemble des trimestres d'apprentissage a bien été cotisé par les apprentis ou élèves, ils n'ont pas tous été validés du fait des cadeaux faits au patronat par les gouvernements successifs. Les ex-apprentis et ex-élèves ne sont pas responsables de cette situation ! Pour **SUD-Rail**, ceux-ci ne doivent pas être péjorés et c'est bien à l'employeur de rétablir cette injustice.

SUD-Rail porte ce dossier depuis 2010 et l'a fait évoluer. La direction a mis en place différentes majorations au-delà de l'âge d'ouverture des droits à la retraite, la MST3 (liquidable de 0,25% par trimestre cotisé et validé) et la MST4 (non liquidable dans la limite de 2% pour 8 trimestres cotisés)... mais cela ne compense pas la perte des trimestres cotisés non validés.

La direction a fait de nouvelles propositions :

Dans un premier temps, il y a une augmentation de la MST4. Celle-ci passerait à 18€ par mois, par trimestre non validé. La MST 3 resterait identique.

Dans un deuxième temps, pour les ex-apprentis (**les ex-élèves sont exclus de ce processus**), à partir de 2019, il y aura une aide au rachat des trimestres avec renoncement de la compensation MST4 ou, si le cheminot ne veut pas bénéficier de l'aide au rachat, il pourra continuer à percevoir les 2 compensations (MST3 et MST4).

Cette disposition sera mise en place en 2019 à cause de la mauvaise prévision des effectifs (GPEC). Il y a 441 agents de conduite, 120 agents du service électrique et 109 agents opérateurs de maintenance qui sont ex-apprentis en âge d'ouverture des droits... La direction ne veut pas favoriser leur départ de l'entreprise puisque ce sont des métiers où les effectifs actuels sont tendus. La direction confirme ce que **SUD-Rail** dit : il faut embaucher !

La direction recevra de nouveau les organisations syndicales en septembre, elle souhaite arriver rapidement à un accord.



Pour **SUD-Rail**, même si nous attestons quelques avancées, nous constatons que les ex-apprentis et ex-élèves continuent de se faire arnaquer !

Concernant les ex-élèves, ils sont exclus de l'aide au rachat des trimestres car la loi l'autorise uniquement pour les ex-apprentis (le coût d'un trimestre est de 1276 €). Nous avons demandé un effort de l'entreprise, car pour elle, ils n'ont qu'à aller jusqu'au moment de l'annulation de la décote avant de partir en retraite et ils ne seront pas perdants... admirez le cynisme.

Nous avons proposé de leur attribuer hors compte une PR supplémentaire 6 mois avant leur départ en retraite pour ceux qui feraient le choix de partir avant l'annulation de la décote (cela concerne peu de cheminots, moins de 100 agents par an et il ne devrait plus y avoir d'ex-élèves en 2025). Nous attendons la réponse de la direction..



L'aide au rachat pour les ex-apprentis.

Le maximum de trimestre que l'on peut racheter est de 4.

Suivant le nombre de trimestres non validés, la direction attribue une gratification (s'il manque 1 trimestre, elle sera de 648 € pour 7, de 4536 € pour 5 ; le plus fréquent étant 3240 €). Cette somme est en brut, il faut donc enlever environ 9%.

Par exemple, pour quelqu'un à qui il manque 5 trimestres, pour racheter 4 trimestres il devra payer 5104€, la participation de la SNCF étant de 3240 € brut, il devra verser de sa poche 2155 €.

Pour **SUD-Rail**, les ex-apprentis ne doivent rien verser... ils ont cotisés, ils ne doivent pas en plus en être de leur poche pour acheter des trimestres pour lesquels ils ont déjà payés.

Pour **SUD-Rail**, l'entreprise doit trouver une solution pour les ex-apprentis qui ont au-delà de 4 trimestres non validés (ce qui est le cas pour environ 50% des ex-apprentis).

Avec ces propositions de l'entreprise, les ex-apprentis continuent de se faire arnaquer. D'autant que si l'entreprise en reste là, ce sont les bas salaires qui seront les plus pénalisés. Plus tu gagnes, plus c'est facile de racheter des trimestres non validés et plus les trimestres « rapportent », et donc moins tu gagnes, plus c'est dur de les racheter (plus d'un mois de salaire pour 4 trimestres), moins c'est avantageux !

Un trimestre racheté « rapporte » moins de 300 € par an pour un agent à la PR15 et plus de 500 € pour un agent à la PR 35 (ces chiffres varient suivant les années de naissance et d'entrée en apprentissage).



SUD-Rail attend les nouvelles propositions de l'entreprise courant du mois d'août. Comme nous l'avons fait depuis 2010, nous continuerons d'informer régulièrement les cheminots.

SUD-Rail tient à disposition des cheminots l'ensemble des documents remis par la direction.

La vraie solution serait de revenir à 37,5 années de cotisation pour une pension sans décote !